

Etats-Unis

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **14 (1869)**

Heft (8): **Supplément au no 8 de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-357741>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

cieuse, en passant devant toute l'armée de défense qui se tenait à quelques pas et à angle droit sur les flancs de la colonne d'attaque. A la guerre pas un seul homme n'en serait revenu.

« Une tentative va être faite dans la Chambre des communes pour obtenir une augmentation de l'allocation accordée aux volontaires sur le budget de la guerre. Il est probable que les événements de lundi dernier ne contribueront pas prodigieusement à faire triompher cette proposition. Le pays trouve qu'il n'en a pas pour son argent..... »

Ces renseignements paraissent être confirmés par le *Times*, qui résume son appréciation en disant qu'à cette manœuvre il n'aurait été omis aucune des fautes ni saisi aucune des bonnes occasions possibles à la guerre.

Etats-Unis. — Un des premiers actes du général Grant, comme président, a été la réorganisation de l'armée sur un pied normal et réduit de paix. Par trois ordres généraux (nos 16, 17, 18, en date des 10, 15 et 16 mars) cette réorganisation, intitulée *consolidation of the army*, a eu lieu sur les bases suivantes :

L'ordre n° 16 porte que les régiments d'infanterie seront réduits au nombre de 25, en fusionnant entr'eux les régiments actuels comme suit :

Le 45^e et le 1^{er}, le 16 et le 2^e, $\frac{1}{2}$ 37^e et 5^e, 30^e et 4^e, $\frac{1}{2}$ 37^e et 5^e, 42^e et 6^e, 36^e et 7^e, 53^e et 8^e, 27^e et 9^e, 26^e et 10^e, 24^e et 29^e pour faire le 11^e, 45^e et 14^e, 35^e et 15^e, 11^e et 34^e pour faire le 16^e, 44^e et 17^e, 25^e et 18^e, 28^e et 19^e, 32^e et 21^e, 31^e et 22^e, 38^e et 41^e pour faire le 24^e, 39^e et 40^e pour faire le 25^e. Les nos 12, 13, 20 sont maintenus tels quels. Les officiers de compagnie sous les drapeaux de chacun des deux régiments fusionnés seront choisis à l'ancienneté pour former les cadres des compagnies du nouveau régiment. Les officiers surnuméraires recevront des feuilles de route pour leur domicile, où ils attendront de nouveaux ordres en disponibilité. Les sous-officiers surnuméraires seront licenciés honorablement, à moins qu'ils ne préfèrent continuer à servir dans un grade inférieur. Les officiers d'état-major seront désignés plus tard. Les officiers absents par détachement, congé ou autre cause, depuis plus de 30 jours, seront considérés comme démissionnaires et toutes les vacances repourvues à l'ancienneté parmi les officiers de même grade attendant des ordres. Le recrutement est suspendu dans les 25 régiments jusqu'à ce que leur effectif soit descendu au chiffre légal, mais les réengagements pourront continuer à avoir lieu. Les régiments de vétérans pourront licencier honorablement, sur leur demande, tous les hommes impropres au service actif.

L'ordre n° 17 prescrit les mesures de détail et les itinéraires pour l'exécution du précédent; il fixe les nouvelles compagnies à l'effectif de 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, et au maximum de 6 sergents, 8 caporaux, 2 musiciens, 2 artificiers, 1 waguemestre, 100 soldats; il désigne pour chacun des 25 régiments un colonel, un lieutenant-colonel et un major, presque tous généraux de brigade ou de division de l'ancienne armée des volontaires.

L'ordre n° 18 apporte les changements suivants aux grands commandements territoriaux :

Le lieutenant-général Sheridan est appelé à la division militaire du Missouri, à la place du général Sherman promu commandant en chef, division comprenant les trois grands départements du Dakota, du Platte et du Missouri.

Le major-général Halleck passe de la Californie à la division du sud, composée des départements du sud et Louisiane, du 4^e district, et des états composant le présent département du Cumberland, quartier-général à Louisville en Kentucky.

Le major-général Thomas remplace le général Halleck à la division du Pacifique.

Le major-général Schofield passe du ministère de la guerre au commandement du département du Missouri, auquel sont ajoutés l'état de l'Illinois et le poste du Fort-Smith en Arkansas. Le major-général Howard passe au commandement du département de la Louisiane. Les départements de Washington et du Cumberland sont supprimés, ainsi que le 1^{er} district militaire.

De très notables économies seront réalisées par ces réductions, en même temps que l'armée gagnera en régularité et en homogénéité.

— Les journaux de St-Louis parlent avec grand éloge des travaux de notre compatriote Buchser, le peintre soleurois bien connu qui s'est rendu en Amérique, il y a deux ans, pour y recueillir des scènes de la grande guerre de la Sécession. Entr'autres un portrait du général Sherman, exposé actuellement à St-Louis, fait l'admiration du public et des connaisseurs par sa parfaite ressemblance et par son cachet artistique. L'illustre général est représenté debout, en tenue de campagne de major-général, avec une main sur la carte de cette Géorgie qu'il allait traverser pour atteindre l'Atlantique ; à ses côtés est son secrétaire le colonel Dayton, et dans le fond les tentes du camp d'Atlanta. Nul doute que ce beau tableau, destiné à la Suisse, ne soit bien accueilli parmi nous.



La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Elle publie en supplément, une fois par mois, une **Revue des Armes spéciales**.

CONDITIONS D'ABONNEMENT : Pour la Suisse, franc de port, 7 fr. 50 c. par an ; 2 fr. par trimestre. Pour la France et l'Italie, franc de port, 10 fr. par an ; 3 fr. par trimestre. — Pour les autres Etats, franc de port, 15 fr. par an. — Numéros détachés : 40 centimes par numéro. — Remise aux libraires.

Les demandes d'abonnement pour l'étranger peuvent être adressées à M. TANERA, libraire-éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris. Celles pour l'Italie à MM. BOCCA, frères, libraires de S. M., à Turin.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne.